

DÉPARTEMENT DU RHÔNE / COMMUNE DE SOUCIEU-EN-JARREST

DÉLIBÉRATION DU CONSEIL MUNICIPAL
N°2025-11-05/12

Nombre de conseillers en exercice 25
Quorum 13
Présents 18
Votants 23

Le cinq novembre deux-mille vingt-cinq, à vingt heures,
Le Conseil Municipal de la commune de Soucieu-en-Jarrest (Rhône) étant réuni en session ordinaire au lieu habituel de ses séances, après convocation légale, sous la présidence de Monsieur Arnaud SAVOIE, Maire.

Présents Arnaud SAVOIE, Magali BACLE, Laurence CHIRAT, Nicolas TRICCA, Étienne FLEURY, Sylvie BROYER, Marie-Pierre DUPRÉ-LATOIR, Sylviane LAFONT, Frédéric LOGEZ, Anne-Sophie DEVAUX, Isabelle BRAILLON, David ZÉRATHE, Stéphane PITOUT, Daniel ABAD, Bernard CHATAIN, Catherine CERRO, Mélanie TRAVIER, Marie-Claude PHILIPPE.

Absents excusés Gérard MAGNET, Véronique AVENAS, Malo TRICCA, Brice DEVIF.

Pouvoirs Gérard MAGNET a donné pouvoir à Arnaud SAVOIE, Véronique CORNU a donné pouvoir à Isabelle BRAILLON, Mélanie BRENIER a donné pouvoir à Mélanie TRAVIER, Marie-France PILLOT a donné pouvoir à Catherine CERRO, Monique TALEB a donné pouvoir à Daniel ABAD.

Secrétaire Sylvie BROYER

DÉTERMINATION DU NOMBRE D'ADJOINTS AU MAIRE ET FIXATION DE L'ORDRE DU TABLEAU

Arnaud SAVOIE, Le Maire expose :

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales, notamment ses articles L.2121-1 et L.2121-2,
Vu la délibération n°2020-05-25/01 en date du 25 mai 2020 portant sur l'installation du Conseil municipal, l'élection du Maire, la détermination du nombre d'adjoints et l'élection des adjoints,
Vu le procès-verbal de l'élection du Maire et des adjoints du 25 mai 2020,
Vu la délibération n°2025-02-19/02 en date du 19 février 2025 fixant le nombre d'adjoints à six,
Vu la délibération n°2025-05-11/10 en date du 05 novembre 2025, prenant acte du retrait de l'ensemble des délégations de fonctions et de signatures au 2^{ème} adjoint au Maire et décidant de ne pas le maintenir dans ses fonctions d'adjoint au Maire,
Vu la délibération n°2025-05-11/11 en date du 05 novembre 2025, prenant acte du retrait de l'ensemble des délégations de fonctions et de signatures au 3^{ème} adjoint au Maire et décidant de ne pas le maintenir dans ses fonctions d'adjoint au Maire,

Considérant que deux postes d'adjoint au Maire sont désormais vacants, il convient que le Conseil Municipal se prononce sur la nouvelle détermination du nombre d'adjoints,

Le Conseil municipal, ouï cet exposé et après en avoir délibéré, à l'unanimité de ses membres présents ou représentés,

SUPPRIME les postes de deuxième et troisième adjoints,
MODIFIE le nombre d'adjoints au Maire et le réduit à quatre,
PROMEUT d'un rang chacun des adjoints d'un rang inférieur à celui de l'adjoint qui a cessé ses fonctions,
FIXE en conséquence l'ordre du tableau du conseil municipal tel qu'annexé à la présente délibération.

Envoyé en préfecture le 07/11/2025

Reçu en préfecture le 07/11/2025

Publié le



ID : 069-216901769-20251105-DE20251105_12-DE

Ainsi fait et délibéré, les jours, mois et an susdits.

Sylvie BROYER,
Secrétaire

Arnaud SAVOIE,
Maire

Le Maire certifie sous sa responsabilité le caractère exécutoire de cet acte :

Convocation du Conseil Municipal le 30/10/2025

Dépôt en Préfecture le 07 NOV. 2025

Publication le 13 NOV. 2025

Arnaud SAVOIE,
Maire

La présente délibération peut faire l'objet d'un recours administratif devant Monsieur le Maire dans un délai de deux mois à compter de sa publication. L'absence de réponse dans un délai de deux mois vaut décision implicite de rejet. Un recours contentieux peut également être introduit devant le Tribunal Administratif de Lyon, sis 184 Rue Duguesclin 69003 Lyon ou sur le site www.telerecours.fr, dans un délai de deux mois à compter de sa publication.